

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire en date du
29 Juin 2021 approuvant la modification
simplifiée du PLU.

Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan B - Echelle 1/2 500ème



SARL Espace'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chéroux - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02.32.97.11.91 - Email : courriel@espaceurba.fr

Zonage

- Ua: Zone urbaine du centre bourg
- Ub: Zone d'habitat résidentielle
- Ue: Zone d'équipements publics
- Up: Zone de protection du patrimoine
- Ut: Zone de tourisme et de loisirs
- Uy: Zone d'activités économiques
- Uya: Zone d'activités économiques Profret
- Uyb: Zone d'activités économiques
- UTc: Zone urbaine culturelle et de loisirs
- 1AU: Zone de développement d'habitat
- 2AU: Zone de développement commercial
- A: Zone agricole (Aa : STEGAL)
- N: Zone naturelle
- Nj: Zone naturelle de Jardin
- Nt: Zone naturelle de tourisme et de loisirs

Prescriptions réglementaires

Emplacements Réservés (bénéficiaire: commune)

- ER1: OCLABS
- ER2: Parking+parc paysager
- ER3: Création de parking
- ER5: Création d'une voie

Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme

- ER4: Protection des zones humides au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ER6: Protection des prairies calcicoles au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- ER5: Protection de la rivière et de ses berges (10 mètres), répertoriées en Natura 2000, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- ★ Localisation du site Basol "La Fonderie"

Enjeu environnemental

Source: ADE 76

- Point de captage
- Périmètre rapproché de captage d'eau potable

